

ÉDUCATION

COOPÉRATION

CRÉATIVITÉ

RAPPORT ANNUEL
COOPSCO SAINTE-FOY 2009-2010



MOT DE LA PRÉSIDENTE



Chers membres,

C'est avec fierté que je dépose aujourd'hui mon rapport annuel à titre de présidente du conseil d'administration de Coopsco Sainte-Foy. Mes deux années au sein du conseil m'ont permis de développer mon sens des affaires en m'impliquant dans plusieurs projets d'envergure. Mon rôle de présidente m'a également amené à siéger sur différents comités du collège, me permettant ainsi d'acquérir de l'expérience et de développer des compétences et des aptitudes qui me seront très utiles dans l'avenir. Les gens que j'y ai rencontrés m'ont permis d'accroître mon intérêt pour le monde des affaires, tout en m'apportant de précieux conseils. C'est une expérience riche et inoubliable que de faire partie du conseil d'administration de Coopsco Sainte-Foy.

Je tiens à remercier tout le personnel, les administrateurs ainsi que la direction générale, qui font tous les jours d'immenses efforts pour faire de la coopérative ce qu'elle est aujourd'hui. Il s'agit d'une équipe dynamique qui travaille conjointement à l'atteinte de son objectif principal : satisfaire les membres de la coopérative.

Bien que je cède aujourd'hui ma place en tant que présidente, je suis d'avis que la coopérative sera entre bonnes mains grâce au savoir-faire et à la détermination de ceux qui siégeront sur le conseil d'administration pour les années futures.

Au plaisir de vous revoir,

Katherine Beaumont
Présidente

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2009-2010

Le conseil d'administration de Coopsco Sainte-Foy est composé de 10 administrateurs bénévoles, qui ont été élus par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les administrateurs participent aux réunions du conseil en plus de former nos comités de réflexion; le comité exécutif, le comité gouvernance, le comité finances et le comité sur l'éducation coopérative.

Katherine Beaumont

Présidente, étudiante

Andrée-Anne Chabot

Vice-présidente, étudiante

Pierre-Denis Faucher

Secrétaire trésorier, étudiant

François Drouin

Vice-président exécutif, professeur

Samuel Vincent Guay

Administrateur, étudiant

Olivier Cantin

Administrateur, étudiant représentant l'association étudiante

Lucie Laroche

Administratrice, professeure

Louis-Philippe L'Homme

Administrateur, coordonnateur aux affaires étudiantes

Pascale Boivin

Administratrice externe

Nous avons un deuxième siège pour administrateur externe qui est demeuré vacant après le départ de Ryma Boussoufa.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers membres,

Cette année, de par le travail constant de son comité, Coopsco Sainte-Foy a poursuivi sa tradition d'éducation coopérative au sein de son milieu. Ainsi, lors de la semaine de la relève coopérative, les membres du comité ont érigé un kiosque où les étudiants pouvaient participer en ligne à un rallye virtuel, en lien avec les valeurs coopératives. En plus de sensibiliser les étudiants à la coopération, ce kiosque nous a permis de présenter les opportunités que les membres ont en s'impliquant dans leur coopérative.

Le recrutement de futurs administrateurs figure aussi parmi les priorités du conseil d'administration. C'est donc dans ce but que je suis allée rendre visite aux étudiants qui s'occupent de la coopérative étudiante de la polyvalente de Neufchâtel. J'ai pris le temps de présenter notre coopérative, de discuter de la coopération et de ses valeurs, et d'axer sur les avantages que confère le poste d'administrateur au conseil. Le conseil d'administration s'est aussi penché cette année sur l'évaluation du rendement de la direction générale de Coopsco Sainte-Foy. Le comité gouvernance a su élaborer, avec l'aide de son conseiller de la fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire Luc Paris, une méthode d'évaluation juste et structurée qui assurera une meilleure constance.

Mon rôle de vice-présidente m'a aussi permis de m'impliquer dans différents comités qui gravitent autour du conseil. J'ai donc pu approfondir mes connaissances et influencer le futur de notre coopérative.

En espérant que nos réflexions de cette année mèneront à la continuité et à l'augmentation d'activités faisant la promotion de nos valeurs coopératives, ainsi qu'à la sensibilisation à la coopération dans notre milieu.

Andrée-Anne Chabot

Andrée-Anne Chabot
Vice-présidente

MOT DE LA DIRECTION

Chers membres,

Le 24 juillet 1971, les étudiants du cégep de Sainte-Foy s'unissaient pour se prévaloir collectivement de leurs besoins en matériel scolaire. Ils fondaient ainsi la coopérative étudiante du cégep de Sainte-Foy, sur des principes et des valeurs qui leurs tenaient à cœur. Depuis ce temps, les membres de la coopérative ont toujours su diriger avec brio les équipes qu'ils ont mises en poste. Cette confiance a permis à des gestionnaires dynamiques de faire évoluer l'entreprise, tant au niveau économique que social, propulsant son chiffre d'affaire de 94 000 \$ à sa fondation, jusqu'à 5 400 000 \$ pour l'année qui vient de s'achever.

Au fil des années, Coopsco Sainte-Foy a donc survécu aux intempéries économiques pour se nichier parmi les coopératives en milieu scolaire les plus réputées au Québec.

De grands défis se pointent à l'horizon et l'année 2009-2010 nous a permis de nous positionner face à l'avenir. L'amélioration constante de notre gestion des services alimentaires depuis son acquisition en 2006, nous a amené à utiliser une expertise externe qui permettra de solidifier cette gestion. La firme Crowe conseils a donc procédé à l'évaluation de nos opérations et de notre gestion sur le terrain. Ces spécialistes ont émis un compte-rendu simple, avec des actions concrètes à poser. Nous sommes confiants qu'au terme de l'application de ces recommandations, nous atteindrons cette stabilité qui nous permettra d'augmenter notre croissance.

Le monde du livre est déjà secoué par la vague du numérique. On voit de plus en plus d'appareils en circulation qui permettent la lecture de documents autrefois imprimés, et cette tendance peut sembler une menace pour notre réseau de coopératives en milieu scolaire. C'est donc dans un éventuel but de vendre du contenu numérique que nous avons travaillé, cette année, à rendre notre site Internet transactionnel pour la rentrée d'automne 2010. De plus, la fédération poursuit sa veille technologique en s'associant à des projets de développement du contenu numérique avec des instances similaires aux États-Unis et au Canada anglais. Il s'agit donc d'un défi qui dépasse nos frontières.

Cette année, nous avons également poursuivi notre participation aux différents comités stratégiques que met en place la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire. Outre le numérique, la Fédération est à négocier de nouvelles ententes avec ses fournisseurs. Coopsco Sainte-Foy a d'ailleurs participé activement à la signature d'une nouvelle entente dans le secteur alimentaire qui nous permettra, à moyen terme, d'être plus compétitif. Nous sommes également impliqués dans un nouveau comité qui étudie l'offre de produits et la mise en marché du réseau des coopératives, dans le but de s'assurer que l'offre de ses boutiques reflète les besoins des étudiants.

En fin, cette 40^e année qui s'amorce en sera une remplie de projets. Nous vivrons notre première année de vente sur le web et profiterons du déplacement de notre point de vente librairie dans le collège pour améliorer notre expérience client. Également, nous verrons à poursuivre notre entente de gestion des services alimentaires avec le cégep. Tous ces projets de développement n'ont qu'un seul but: Poursuivre la réussite de cette coopérative fondée il y a 39 ans par des étudiants visionnaires.

Bonne année 2010-2011 à tous nos membres.

Le comité de direction



L'équipe de Coopsco Sainte-Foy, c'est plus de 50 employés permanents à temps plein et à temps partiel autant à la librairie qu'aux services alimentaires. Cette équipe est complétée par près de soixante étudiants qui participent au succès de la coopérative en période de rentrée scolaire.

Nous oeuvrons tous à répondre de notre mieux aux besoins de nos membres, tout en promouvant l'éducation coopérative au sein du collège.

NOS PRODUITS ET SERVICES

Notre affiliation au réseau québécois des coopératives en milieu scolaire nous donne accès à une multitude de fournisseurs et à des conditions très avantageuses. Nos experts savent bien cerner et répondre aux besoins de la clientèle, et ce, dans nos différents secteurs d'activités.

Librairie agréée

Notre librairie compte plus de 6000 titres et contient autant des livres scolaires que les plus récents best-sellers.

Fournitures

Nous offrons tous les outils nécessaires à votre réussite scolaire, tant en papeterie qu'en matériel d'art.

Informatique

Nous tenons en inventaire une bonne sélection d'ordinateurs portables, de périphériques et de matériel électronique. Vous y trouverez des marques comme Apple, Sony et Toshiba.

Vêtements

Nos clients ont maintenant la possibilité de porter les couleurs des Dynamiques en venant se procurer des vêtements et du matériel identifiés.

Services alimentaires

Que ce soit à la cafétéria, au café Wazo ou au Bistro de l'aile P, Coopsco Sainte-Foy cherche toujours à varier et épicer son offre alimentaire. Notre objectif demeure de répondre le mieux possible aux désirs de nos clients et d'améliorer notre offre santé.

BILAN SOCIAL

En plus d'offrir des services à la communauté du collège, Coopsco Sainte-Foy demeure constant dans l'attribution de ristournes à ses membres. Ceux-ci peuvent jouir de cet avantage à tous les jours, en profitant du prix membre lors d'achats effectués à la librairie.

La coopérative encourage aussi le développement du milieu et l'initiative des étudiants en offrant des ristournes collectives qui profitent à plusieurs membres. Ces dons peuvent être remis sous forme d'argent ou de services.

Nous supportons aussi le milieu en permettant à près de soixante étudiants de travailler sur les lieux du collège. Ces derniers profitent d'un employeur souple qui comprend les réalités de jongler entre le travail et les études. Le succès scolaires de nos employés constitue une fierté pour Coopsco Sainte-Foy.

Engagement communautaire

Ristournes collectives (dons et commandites)	34 162 \$
Ristournes à l'achat	358 000 \$
Salaires versés aux étudiants	93 300 \$

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS



Aux membres de
Coopscs Sainte-Foy,

Nous avons vérifié le bilan de COOPSCO SAINTE-FOY au 31 mai 2010 et les états des résultats et du résultat étendu, de la réserve générale et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été établis conformément à l'article 141 de la Loi sur les coopératives du Québec qui exige qu'une copie des états financiers, établis à des fins réglementaires, soit fournie aux membres et que notre rapport des vérificateurs leur soit adressé. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Coopérative. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Coopérative au 31 mai 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables décrites dans la note 3.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par les membres et les administrateurs de la Coopérative, ainsi que par la Direction des coopératives du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Mallette

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, Canada
Le 30 juin 2010

¹ CA auditeur permis n° 19694

BILAN

Au 31 mai

	2010	2009
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	140 014 \$	- \$
Dépôt à terme, 0,2 %	100 000	150 000
Créances	94 330	126 286
Stocks	317 531	289 285
Frais payés d'avance	18 563	37 607
	670 438	603 178
PLACEMENTS (note 6)	50 050	50 050
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	349 898	394 938
ACTIFS INCORPORELS (note 8)	14 073	21 772
IMPÔTS FUTURS	48 585	70 235
	1 133 044 \$	1 140 173 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Découvert bancaire	- \$	34 899 \$
Dettes d'exploitation (note 10)	409 915	386 902
Dépôts de clients	553	2 404
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11)	24 639	22 556
	435 107	446 761
DETTE À LONG TERME (note 11)	71 324	95 962
	506 431	542 723
AVOIR		
AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 12)	84 683	87 951
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Trop-perçu de l'exercice et résultat étendu	40 849	78 606
Réserve générale	202 289	145 333
Surplus d'apport (note 12)	298 792	285 560
	541 930	509 499
	626 613	597 450
	1 133 044 \$	1 140 173 \$

ENGAGEMENTS (note 14)

Pour le conseil d'administration :

Katherine Beaumont
Katherine Beaumont
Présidente

Andrée-Anne Chabot
Andrée-Anne Chabot
Vice-Présidente

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Pour l'exercice terminé le 31 mai	2010	2009
CHIFFRE D'AFFAIRES (annexe A)	5 380 562 \$	5 279 938 \$
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES (annexe B)	3 634 022	3 605 993
TROP-PERÇU BRUT	1 746 540	1 673 945
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais directs (annexe C)	1 460 403	1 379 461
Frais de vente (annexe D)	183 406	180 510
Frais d'administration (annexe E)	35 586	21 491
Frais de réseau (annexe F)	33 185	36 794
Frais financiers (annexe G)	12 557	14 515
	1 725 137	1 632 771
TROP-PERÇU AVANT AUTRES PRODUITS	21 403	41 174
AUTRES PRODUITS (annexe H)	19 446	37 432
TROP-PERÇU DE L'EXERCICE ET RÉSULTAT ÉTENDU	40 849 \$	78 606 \$

ÉTAT DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

Pour l'exercice terminé le 31 mai	2010	2009
SOLDE, début de l'exercice	145 333 \$	145 333 \$
Trop-perçu de l'exercice précédent et résultat étendu	78 606	-
	223 939	145 333
Impôts futurs	(21 650)	-
SOLDE, fin de l'exercice	202 289 \$	145 333 \$

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mai	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Trop-perçu de l'exercice et résultat étendu	40 849 \$	78 606 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	77 041	81 069
Amortissement des actifs incorporels	8 554	8 384
	126 444	168 059
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation	43 915	(65 036)
	170 359	103 023
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation du dépôt à terme	50 000	(150 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(32 001)	(26 749)
Acquisition d'actifs incorporels	(855)	(854)
	17 144	(177 603)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	-	(60 000)
Remboursement de la dette à long terme	(22 555)	(81 174)
Emprunts à long terme	-	135 000
Émission de capital social	9 965	11 807
	(12 590)	5 633
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	174 913	(68 947)
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), début de l'exercice	(34 899)	34 048
ENCAISSE (DÉCOUVERT BANCAIRE), fin de l'exercice	140 014 \$	(34 899) \$

Les flux de trésorerie reliés aux activités d'exploitation incluent des intérêts versés de 4 438 \$ (2009 - 7 242 \$).



Au 31 mai 2010

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Coopérative, constituée en vertu de la Loi sur les coopératives, exploite un commerce de vente de livres et de matériel scolaire et offre des services alimentaires comprenant une cafétéria, un service de traiteur, des distributrices, un bistro et un café étudiant. Elle porte la bannière Coopsco.

2. CHANGEMENT D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

Au cours de l'exercice, la Coopérative a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés relativement au chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Ce chapitre établit des normes relatives à la comptabilisation, à l'évaluation et aux informations à fournir quant aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels.

Ce changement a été appliqué rétrospectivement en accord avec les dispositions transitoires du chapitre et n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés aux états financiers.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers de la Coopérative sont établis conformément aux exigences de la Loi sur les coopératives et de son Règlement d'application. Ils s'écartent des principes comptables généralement reconnus du Canada pour les raisons suivantes :

i) Ristournes

Le trop-perçu de l'exercice présenté à l'état des résultats et du résultat étendu est établi avant ristournes et impôts sur le trop-perçu. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Le trop-perçu de l'exercice, les ristournes et les impôts sur le trop-perçu seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice.

ii) Capital social

Le capital social est présenté à l'avoir des membres au lieu d'être présenté à titre d'élément de passif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Ils sont subséquemment comptabilisés selon leur classification comme il est décrit ci-après. L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement.

Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est présentée au résultat net dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Les achats et les ventes d'actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la date de transaction.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêts est inclus au résultat net sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Placements disponibles à la vente

Les placements classés comme disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est présentée aux autres éléments du résultat étendu dans l'exercice pendant lequel ces variations surviennent. Les titres de placement classés comme disponibles à la vente et qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif sont comptabilisés au coût. Lorsqu'il est nécessaire de refléter une dépréciation durable, la perte cumulée est comptabilisée au résultat net. Lors de la décomptabilisation, tous les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont alors comptabilisés au résultat net. Le produit d'intérêts calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif est inclus au résultat net sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Les achats et les ventes de placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de transaction.

Juste valeur

La juste valeur correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Classement

La Coopérative a classé son encaisse et son dépôt à terme comme actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les créances sont classées comme prêts et créances, alors que les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Les dettes d'exploitation et la dette à long terme sont classées comme autres passifs financiers.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont composés principalement des services professionnels, de frais de commissions et autres charges directement imputables à l'émission des actifs et passifs financiers correspondants.

Les coûts de transaction pour tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à titre de charges à mesure qu'ils sont engagés.

Informations à fournir et présentation

La Coopérative a choisi d'appliquer le chapitre 3861 « Instruments financiers - informations à fournir et présentation » au lieu du chapitre 3862 « Instruments financiers - informations à fournir » et du chapitre 3863 « Instruments financiers - présentation ».

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés dès que les biens ont été livrés aux clients et que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés.

Impôts sur le trop-perçu

La Coopérative comptabilise à titre de variation de la réserve générale les impôts exigibles ou recouvrables de l'exercice précédent, ainsi que la variation des actifs et des passifs d'impôts futurs de l'exercice précédent déterminés selon les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date des états financiers qui sont appliqués aux écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Un actif d'impôts futurs est comptabilisé lorsqu'il est plus probable qu'improbable que la Coopérative profite des économies futures rattachées aux écarts temporaires déductibles entre ces valeurs.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mai 2010

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et les durées ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durées ou taux
Améliorations locatives	linéaire et solde décroissant	5 ans et 20 %
Équipement informatique	linéaire	5 ans
Mobilier de bureau et équipement	linéaire et solde décroissant	10 ans et 20 %

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et la durée ou le taux suivant :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Logiciels	solde décroissant	20 %
Site Web transactionnel	linéaire	3 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa juste valeur. Au cours de l'exercice, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

4. CHANGEMENT FUTUR D'UNE MÉTHODE COMPTABLE

Principes généralement reconnus du Canada pour les entreprises à capital fermé

Le Conseil des normes comptables a adopté les principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entreprises à capital fermé. Ces normes remplaceront les principes comptables généralement reconnus actuels et entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Toutefois, la Coopérative pourra appliquer ces nouvelles normes de façon anticipée.

La Coopérative évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers.

5. IMPÔTS SUR LE TROP-PERÇU

La charge d'impôts sur le trop-perçu de l'exercice précédent se répartit comme suit :

	2010	2009
Impôts exigibles	- \$	- \$
Impôts futurs		
Charge découlant de la variation des écarts temporaires	21 650	(33 666)
	21 650 \$	(33 666) \$

Rapprochement entre la charge d'impôts rattachée au trop-perçu de l'exercice précédent et le montant en dollars des impôts aux taux prévus par la loi :

	2010	2009
Trop-perçu de l'exercice précédent	78 606 \$	(167 657) \$
Taux prescrit moyen	19,00 %	20,23 %
	14 935	(33 917)
Éléments non déductibles	255	251
Modification des taux d'imposition utilisés	4 843	-
Autres	1 617	-
	21 650 \$	(33 666) \$

Les éléments donnant lieu aux actifs et passifs d'impôts futurs se détaillent comme suit :

	2010	2009
Actifs d'impôts futurs à long terme		
Immobilisations corporelles	- \$	- \$
Avantages fiscaux latents	49 064	50 882
Passif d'impôts futurs à long terme		
Immobilisations corporelles	(8 495)	(2 297)
	40 569 \$	48 585 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mai 2010

6. PLACEMENTS

	2010	2009
Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire		
5 parts sociales	50 \$	50 \$
5 000 parts privilégiées classe A	50 000	50 000
	50 050 \$	50 050 \$

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		2009	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	422 184 \$	276 964 \$	145 220 \$	183 963 \$
Équipement informatique	36 777	15 595	21 182	10 325
Mobilier de bureau et équipement	375 788	192 292	183 496	200 650
	834 749 \$	484 851 \$	349 898 \$	394 938 \$

8. ACTIFS INCORPORELS

	2010		2009	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	52 753 \$	46 518 \$	6 235 \$	8 204 \$
Site Web transactionnel	19 100	11 262	7 838	13 568
	71 853 \$	57 780 \$	14 073 \$	21 772 \$

9. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Coopérative dispose d'une carte de crédit, d'un montant autorisé de 7 000 \$, portant intérêt à 7,25 %. La Coopérative dispose également d'une marge de crédit, d'un montant autorisé de 200 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 3 % et garantie par une hypothèque mobilière sur les créances et l'universalité des biens.

10. DETTES D'EXPLOITATION

	2010	2009
Comptes fournisseurs et frais courus	271 748 \$	223 513 \$
Salaires et charges sociales à payer	87 275	97 787
Taxes à la consommation	49 132	59 600
Autres	1 760	6 002
	409 915 \$	386 902 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES



Au 31 mai 2010

11. DETTE À LONG TERME	2010	2009
Emprunt, garanti par les placements dans la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire, remboursable par versements mensuels en capital de 463 \$ plus les intérêts au taux préférentiel plus 1 %, échéant en juin 2013	17 130 \$	22 685 \$
Emprunt, garanti par une hypothèque mobilière de deuxième rang sur l'universalité des créances et des biens, et par une garantie de Investissement Québec, remboursable par versements mensuels en capital de 1 417 \$ plus les intérêts au taux préférentiel plus 3,75 %, échéant en juillet 2013	53 833	70 833
Emprunt, remboursable par versements mensuels de 208 \$ à compter du 31 août 2010, au taux de 3,25 %, puis par versements annuels correspondant à 2 % des fonds générés par la Coopérative à compter du 30 novembre 2012, échéant en juillet 2018	25 000	25 000
	95 963	118 518
Portion échéant au cours du prochain exercice	24 639	22 556
	71 324 \$	95 962 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2011 - 24 639 \$
 2012 - 25 056 \$
 2013 - 25 056 \$
 2014 - 5 796 \$
 2015 - 2 500 \$

12. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité de parts sociales, d'une valeur nominale de 3,50 \$

	2010	2009
29 577 parts sociales (2009 - 30 688)	84 683 \$	87 951 \$

Parts sociales de qualification

Chaque membre est tenu de souscrire un minimum d'une part sociale payable au moment de son adhésion. Le coût de la part sociale est fixé à 3,50 \$.

Émission

Au cours de l'exercice, la Coopérative a émis 2 847 parts sociales (2009 - 3 376) et elle a reçu en contrepartie un montant de 9 965 \$ en espèces (2009 - 11 807 \$).

Transfert au surplus d'apport

Conformément aux règlements de la Coopérative, les membres ayant quitté l'établissement d'enseignement depuis une durée déterminée sont réputés avoir fait don de la valeur de leur capital social à la Coopérative. Au cours de l'exercice, 3 958 parts sociales ont été transférées au surplus d'apport pour un montant de 13 233 \$.

13. GESTION DU CAPITAL

Dans la gestion de son capital, la Coopérative a pour objectifs de :

- Préserver ses actifs;
- Préserver sa capacité de poursuivre son exploitation tout en maximisant la croissance de ses activités.

La Coopérative définit son capital comme suit :

- Facilités de crédit;
- Dette à long terme, incluant la portion court terme, échéant au cours du prochain exercice;
- Avoir des membres;
- Avoir de la Coopérative.

La Coopérative est soumise aux exigences suivantes en matière de capital imposées par des tiers :

- Fonds de roulement minimal de 1,25;
- Dette à long terme sur avoir net maximale de 2,5.

Au 31 mai 2010, la Coopérative respecte les exigences imposées.



14. ENGAGEMENTS

Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire

La Coopérative est membre de la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire (la Fédération). En vertu d'un règlement sur la contribution obligatoire au capital, la Coopérative est tenue de souscrire à des parts privilégiées de la Fédération pour une somme déterminée au prorata de son actif. La contribution au capital est de 0,50 % de l'actif jusqu'à ce que les parts privilégiées de la Fédération détenues par la Coopérative atteignent 5 % du total de son actif. Le montant de la contribution au capital d'une année ne peut être inférieur à 500 \$ ni excéder 5 000 \$. Le montant total de contribution au capital ne peut toutefois excéder 50 000 \$ pour l'ensemble des années de contribution. Le maximum étant atteint, aucune participation n'est à verser pour l'exercice.

La Coopérative doit verser à la Fédération une quote-part pour les services courants correspondant à 0,50 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut être inférieure à 1 000 \$, ni excéder 23 000 \$. La cotisation du prochain exercice est de 23 000 \$.

La Coopérative doit verser à la Fédération une quote-part pour les services commerciaux correspondant à 0,10 % de son chiffre d'affaires cotisable. Cette quote-part ne peut excéder 15 000 \$. La cotisation du prochain exercice est de 5 381 \$.

Le chiffre d'affaires cotisable de l'exercice 2010 devant servir au calcul des quotes-parts de l'exercice 2011 est de 5 380 562 \$ (2009 - 5 308 714 \$).

La Coopérative doit verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services courants équivalant à 2 \$ pour chaque nouveau membre. Au cours de l'exercice, 2 847 membres (2009 - 3 361) ont adhéré à la Coopérative représentant ainsi une cotisation de 5 694 \$ (2009 - 6 722 \$).

La Coopérative doit également verser à la Fédération une cotisation annuelle pour les services des technologies de l'information équivalant à 2 \$ pour chaque nouveau membre. Cette cotisation ne peut toutefois excéder 10 000 \$. Au cours de l'exercice, 2 847 membres (2009 - 3 361) ont adhéré à la Coopérative représentant ainsi une cotisation de 5 694 \$ (2009 - 6 722 \$).

Cégep de Sainte-Foy

En vertu d'un protocole d'entente échéant le 30 juin 2009, la Coopérative s'est engagée à verser à titre de loyer une redevance de 1,25 % des ventes nettes excluant les ventes du service alimentaire et les ventes provenant de soumissions au Cégep. Au cours de l'exercice, un montant de 51 732 \$ (2009 - 43 337 \$) a été versé. Ce protocole d'entente comporte une clause de renouvellement sur une base annuelle à son échéance. Lors du renouvellement le 1er juillet 2009, le taux de redevance est passé à 1,5 %.

En vertu d'un protocole d'entente échéant le 31 mai 2011, la Coopérative s'est engagée à verser des loyers minimaux totalisant 168 000 \$ pour l'exercice 2011. Ce protocole d'entente comporte une clause de renouvellement sur une base annuelle à son échéance, et ce, pour un maximum de cinq ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mai 2010

15. TROP-PERÇU DE L'EXERCICE

Ristournes

Le conseil d'administration a décidé de recommander à ses membres de ne pas voter de ristournes et de verser la totalité du trop-perçu de l'exercice à la réserve.

Impôts sur le trop-perçu

Si l'on avait comptabilisé l'effet de la provision pour impôts sur le trop-perçu, le trop-perçu de l'exercice aurait été inférieur de 8 016 \$, les impôts futurs auraient été inférieurs de 8 016 \$ et l'avoir de la Coopérative aurait été inférieur de 8 016 \$.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Dans le cours normal de son exploitation, la Coopérative effectue le suivi de ses comptes clients. La Coopérative ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ses clients.

Juste valeur

Pour la dette à long terme, la juste valeur est comparable à la valeur comptable en raison des taux d'intérêt qui sont comparables au taux courant du marché.

Pour les placements, la juste valeur n'a pu être déterminée, car la direction estime que les coûts nécessaires pour déterminer cette valeur excèdent la valeur des avantages que les utilisateurs des états financiers en tireraient.

17. OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

Au cours de l'exercice, la Coopérative a effectué 97 % (2009 - 97 %) de ses opérations avec ses membres au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

18. VENTES DE LIVRES

Aux fins de l'application du Règlement sur l'agrément des librairies, les ventes de livres se répartissent comme suit :

	2010	2009
Ventes aux institutions	73 890 \$	77 261 \$
Ventes aux particuliers	1 716 598 \$	1 710 734 \$

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mai

A - CHIFFRE D'AFFAIRES

Librairie, fournitures et informatique	3 448 471 \$	3 438 190 \$
Services alimentaires	1 932 091	1 841 748
	<u>5 380 562 \$</u>	<u>5 279 938 \$</u>

B - COÛT DES MARCHANDISES VENDUES

Stocks, début de l'exercice	289 285 \$	267 109 \$
Achats	<u>3 629 757</u>	<u>3 590 026</u>
	<u>3 919 042</u>	<u>3 857 135</u>
Stocks, fin de l'exercice	<u>317 531</u>	<u>289 285</u>
	<u>3 601 511</u>	<u>3 567 850</u>
Frais de transport	<u>32 511</u>	<u>38 143</u>
	<u>3 634 022 \$</u>	<u>3 605 993 \$</u>

C - FRAIS DIRECTS

Salaires et charges sociales	1 088 511 \$	1 027 818 \$
Assurances	5 180	5 284
Entretien et réparations	14 038	12 939
Frais de formation	4 476	1 023
Loyer payé au Cégep de Sainte-Foy	219 825	199 337
Sécurité	6 127	6 604
Taxes et permis	33 715	33 821
Télécommunications	2 936	3 182
Amortissement des actifs incorporels	8 554	8 384
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>77 041</u>	<u>81 069</u>
	<u>1 460 403 \$</u>	<u>1 379 461 \$</u>

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mai

D - FRAIS DE VENTE

	2010	2009
Créances douteuses	- \$	28 \$
Frais de cartes de crédit	17 752	15 905
Frais de magasin	105 710	99 633
Frais de voyage et de représentation	8 558	9 058
Location de terminaux	13 767	10 633
Publicité	<u>37 619</u>	<u>45 253</u>
	<u>183 406 \$</u>	<u>180 510 \$</u>

E - FRAIS D'ADMINISTRATION

Dons	- \$	3 216 \$
Entretien et réparations - système informatique et site Web	11 008	7 290
Fournitures de bureau	6 513	6 548
Services professionnels	<u>18 065</u>	<u>4 437</u>
	<u>35 586 \$</u>	<u>21 491 \$</u>

F - FRAIS DE RÉSEAU

Redevances	31 522 \$	34 242 \$
Éducation et intercoopération	<u>1 663</u>	<u>2 552</u>
	<u>33 185 \$</u>	<u>36 794 \$</u>

G - FRAIS FINANCIERS

Intérêts et frais bancaires	8 119 \$	7 273 \$
Intérêts sur la dette à long terme	<u>4 438</u>	<u>7 242</u>
	<u>12 557 \$</u>	<u>14 515 \$</u>

H - AUTRES PRODUITS

Intérêts	1 665 \$	5 713 \$
Divers	<u>17 781</u>	<u>31 719</u>
	<u>19 446 \$</u>	<u>37 432 \$</u>



COOPSCO SAINTE-FOY

2410, chemin Sainte-Foy
Québec (QC)

G1V 1T3

Tél. 418 658-5833

www.coop-ste-foy.qc.ca
coopsf@coop-ste-foy.qc.ca

Contact Michel Ferland